

La finance solidaire enfin accessible à tous !

Paris, le 13 janvier 2016 – Après l'épargne salariale solidaire en 2001 et 2008, l'Etat donne un nouveau coup de pouce au développement de la finance solidaire. A l'occasion du bicentenaire de la Caisse des Dépôts le 12 janvier, François HOLLANDE a, en effet, exprimé son souhait de renforcer le financement de l'Economie sociale et solidaire, grâce au fléchage du LDD vers ce secteur et l'annonce d'un financement supplémentaire de 100 millions d'euros. Finansol ne peut que se réjouir de cette nouvelle :



“C’est désormais effectif, la démocratisation de l’épargne solidaire est en marche ! L’annonce de l’affectation d’une partie de l’épargne collectée sur le LDD au financement de l’ESS répond à l’ambition portée depuis 3 ans par Finansol, de rendre l’épargne solidaire facilement accessible à tous les Français.

Permettre à tous les clients des banques de rendre solidaire leur livret d’épargne réglementée, c’est entendre la demande grandissante des Français de donner du sens à leur épargne.

Ce LDD solidaire sera également l’occasion pour les réseaux bancaires de financer des entreprises qui mettent au cœur de leur projet l’engagement social et environnemental, avant la recherche de bénéfices financiers.” déclare Frédéric Tiberghien, Président de l’association Finansol.

Agence Wellcom : Mélanie Decomps / Camille Vezirian
md@wellcom.fr ; cve@wellcom.fr - 01 46 34 60 60

A propos de Finansol, acteur central de la finance solidaire

Créée en 1995, l'association Finansol est un acteur central de la finance solidaire en France et a pour objet de promouvoir la solidarité dans la finance et l'épargne. Collectif des acteurs de la finance solidaire, elle fédère aujourd'hui plus de 60 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, compagnies et mutuelles d'assurance. Finansol est membre du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS) et du Conseil d'Orientation de la Participation, de l'Intéressement, de l'Epargne Salariale et de l'Actionnariat des Salariés en tant que personnalité qualifiée (COPIESAS). Depuis 1997, le label Finansol distingue les placements de l'épargne solidaire (à ce jour il existe plus de 130 placements labellisés Finansol). Il garantit aux épargnants qu'ils contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à offrir à ses souscripteurs une information fiable, régulière et claire sur le produit d'épargne labellisé. www.finansol.org